

MONTCRESSON



République Française  
Département Loiret  
Commune de Montcresson

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### Séance du 13 Janvier 2020

L'an 2020 et le 13 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie, sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire

**Présents** : M. GERMAIN Alain, Maire, Messieurs, HECKLI Alain, CLARISSE Laurent, POINTEAU Gérard, Adjoint au maire, Mme CHAMBERT Maryse, Mme COMPIN Corine, Mme DAVESNE Sylvie, M. DÉGÉ Christophe

**Absents** : Mme CHAMBON Marion, M. BARDET Philippe, Mme STRAWCZYNSKI Françoise, M. MAREST Nicolas, Mme SÉNÉCHAL Stéphanie, Mme PHILIBERT Monique, M. DREYFUS Olivier

**A été nommée secrétaire** : M. HECKLI Alain

#### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8
- Votants : 8

**Date de la convocation** : 08/01/2020

**Date d'affichage** : 08/01/2020

#### Objet des délibérations

**Délibération n° 2020 01** : Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2020 pour l'installation d'un bicouche gravillonné sur le cheminement piéton de la route de Châtillon, ainsi que la mise en sécurité du point d'apport volontaire au tri sélectif rue des vignes. **Dossier priorité 2**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment

Considérant la nécessité de terminer le cheminement piéton installé route de Châtillon par l'installation d'un revêtement de type « bicouche gravillonné »

Considérant la nécessité de mettre en sécurité la circulation des piétons, voitures légères et poids lourds qui accèdent aux containers du point d'apport volontaire au tri sélectif situé rue des Vignes

Considérant que ces travaux de mise en sécurité de la voirie sont éligibles à la DETR 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Le conseil municipal après en avoir délibéré,  
**Adopte** le projet de mise en sécurité des abords de la route de Châtillon et des abords du point d'apport  
volontaire au tri sélectif situé rue des Vignes.

**Adopte** le plan de financement suivant

Dépenses :	Montant HT
Installation d'un Bicouche émulsion 65%	13 980.00€
Gravillons porphyre rouge route de Châtillon	5 399.90€
Dallage béton tri sélectif et clôture séparative	-----
<b>Total</b>	<b>19 379.90 €</b>
<b>Recettes :</b>	
Conseil Départemental 30%	5 813.97 €
DETR 50%	9 689.95
Autofinancement communal	3 875.98€
	-----
<b>Total</b>	<b>19 379.90 €</b>

**Autorise** Monsieur le Maire a signé tous les documents relatifs à cette opération

**Vote : 8 pour, 0 contre, 0 abstention (A l'unanimité)**

Vu pour affichage le 14/01/2020 conformément  
Aux prescriptions de l'article L 2121-5 du  
code général des collectivités territoriales.  
A Montcresson, le 14/01/2020  
Le Maire Alain GERMAIN

